

CTP DASES du 28 juin 2011

En déclaration liminaire, une délégation de Conseillers socio-éducatifs s'est exprimée sur la situation statutaire de ce corps. Au niveau national, une revalorisation de la grille indiciaire, par la création d'un deuxième grade (Conseiller supérieur socio éducatif) devrait rapprocher ces personnels, cadres supérieurs, des autres filières de métiers de la catégorie A. Dans cette attente, l'Administration parisienne les soutient par la revalorisation d'une indemnité et l'accès à l'emploi fonctionnel de Chef de Service Administratif (sur un contingent spécifiquement créé à cet effet : aux 11 postes déjà budgétés, s'ajouteront 5 postes supplémentaires pour accompagner la territorialisation des services sociaux).

L'UCP soutient cette démarche dès lors que les professionnels d'une même catégorie doivent être traités sur un pied d'égalité. C'est dans cet esprit que l'UCP a voté favorablement le projet de délibération modifiant les dispositions statutaires des Conseillers socio-éducatifs, adopté à la majorité, lors du Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes du 29 juin dernier. Il s'agit de proroger de deux ans le dispositif de l'emploi fonctionnel de Chef de Service Administratif, dans l'attente de la revalorisation statutaire nationale.

Réorganisations

Confirmation de la réorganisation des centres de santé

Le Maire de Paris a, en effet, arbitré en faveur de la fermeture de deux centres (Ternes et Chemin Vert), en raison de leur faible fréquentation et de l'impossibilité de les adapter pour répondre aux besoins du public. Les professionnels rendus ainsi disponibles pourront renforcer les équipes des autres centres, dont Marcadet. Pour conserver un centre dans le 11^{ème} arrondissement, une structure du secteur associatif situé dans le nord de l'arrondissement prendra le relais. Le dispositif géré par la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est donc appelé à se renforcer en moyens humains et financiers dans un nombre moindre de sites géographiques, cette offre de soins s'inscrivant dans une carte sanitaire parisienne où les centres gérés par des structures associatives ont toute leur place, dans une logique de complémentarité. Un entretien individualisé avec les personnels concernés est prévu.

Enfin, à la demande de l'UCP une réunion de travail supplémentaire sera programmée sur le règlement intérieur des centres de santé. Nous rappelons que l'UCP avait obtenu que le projet d'extension des horaires de Marcadet, ne se fasse qu'à titre expérimental, avec évaluation pour en vérifier la pertinence (les professionnels de santé sont là pour accueillir et traiter les patients et non pas pour satisfaire à des besoins théoriques qui ne seraient pas confirmés par la fréquentation). C'est ce qu'il conviendra de réaffirmer dans le règlement intérieur, parmi d'autres points tout aussi sensibles.

Réorganisation du Bureau d'Aide Sociale à l'Enfance (BASE), première phase du projet

En raison du désengagement de l'Etat dans le prétraitement de la prise en charge des mineurs étrangers isolés, l'activité du BASE est multipliée par trois. Seuls à ce jour, les départements de Paris et de Seine-Saint-Denis font face à cette situation explosive.

Les travailleurs sociaux du BASE de Paris voient leurs conditions de travail s'aggraver considérablement, subissant une réelle souffrance au travail, doublée d'une frustration de ne pas pouvoir répondre à la demande, ce qui conduit certains d'entre eux à quitter le service.

Afin de consolider les équipes et de faire cesser cette souffrance au travail, l'Administration envisage, comme cela s'est fait en Seine-Saint-Denis, de conserver et de renforcer sa mission d'évaluation, d'orientation et de suivi, tout en confiant la surcharge d'activité (mineurs étrangers isolés de 16 à 18 ans) à un organisme reconnu (France Terre d'Asile-Croix Rouge), chargé d'assurer le premier accueil, de préférence dans un foyer éducatif (solution davantage satisfaisante qu'un simple hébergement dans un hôtel).

Si, par principe, l'UCP a réaffirmé son opposition à toute forme d'externalisation, elle s'est abstenue en raison de l'urgence et de la gravité de la situation, de l'absence de prise en charge des demandes dont le nombre explose, ainsi que de la souffrance au travail des personnels du BASE, et a demandé la tenue d'un comité de suivi (dont les réunions sont déjà fixées au 8 juillet, 8 septembre et 27 septembre), dont nous vous rendrons compte régulièrement.

Réorganisation au sein de la Sous-direction des actions familiales et éducatives, concernant le Bureau de la gestion Financière et le Bureau des établissements départementaux.

Le renforcement de ces deux bureaux fait suite à une demande des organisations syndicales, notamment par le recrutement d'un Ingénieur Hygiène et Sécurité, pour affirmer cette priorité au sein du BED. Cette réorganisation à laquelle ont été associés les personnels, a été adoptée à la majorité dont l'UCP.

Les données du bilan social, le bilan de formation 2010 et le plan de formation 2011 ont été adoptées à la majorité. L'UCP a demandé des formations de gestion du stress pour les encadrants.

Transfert des marchés supérieurs à 90 000€ à la Direction des Achat

Cette mesure se traduit par le transfert de 4 postes budgétaires. Les personnels concernés, sur la base du volontariat, peuvent opter pour la DA ou rester à la DASES. Dans ce dernier cas, tout sera fait pour leur offrir des propositions en interne.

Assemblées générales de L'AGOSPAP

Le 27 juin dernier, deux assemblées générales étaient convoquées, l'une ordinaire pour traiter du règlement intérieur et du bilan d'activités, l'autre, extraordinaire, pour examiner la modification des statuts.

Seul fut maintenu à l'ordre du jour le débat sur le bilan d'activités, les deux autres points ont été renvoyés à deux prochaines assemblées générales, afin de permettre d'approfondir la réflexion.

Le bilan de l'année 2010 se caractérise par une forte progression des secteurs d'activités, qui s'accompagne de l'effort affirmé de maîtriser de coûts.

Il est à souligner une reprise importante du secteur **junior** (+ 6%) après plusieurs années consécutives de déclin. Le secteur **vacances** est en pleine expansion (+ 28%). L'offre et les négociations mises en place répondent à la demande des ouvriers droits. Le secteur **loisirs** a également très largement progressé avec une croissance de 13%, ce succès s'expliquant par la diversité de la programmation, la qualité de l'offre culturelle proposée, le volume des ventes promotionnelles (places de cinéma à 3 €) ainsi que l'intérêt pour les parcs d'attraction tout au long de l'année (Parc Saint Paul, Parc Astérix, Disneyland Paris).

Enfin l'activité **Arbre de Noël** a également été soutenue, les commandes de jouets en ligne ont eu un réel succès, plébiscitées par 90% des agents de la Ville et du Département de Paris. Le taux de fréquentation du spectacle s'est élevé à 84%

Les équipes de l'AGOSPAP, les organisations syndicales dont l'UCP, les administrateurs Ville et département de Paris ont renouvelé leur engagement collectif pour améliorer la qualité du service rendu aux ouvriers droits.

CTP de la DEVE du 29 juin 2011

A l'ordre du jour figuraient deux points importants: l'un soumis à avis, le plan de prévention des absences au travail et l'autre, sous forme de communication, le bilan social 2010 de la DEVE.

Le plan de prévention des absences

La DEVE qui accuse un taux d'absences compressibles (6,69 %) supérieur à la moyenne Ville (6,35%), a soumis pour avis aux représentants des personnels, un plan d'actions qui tourne autour de deux axes : d'une part, réduire les absences en améliorant la sécurité des agents et leur bien être au travail et d'autre part, assurer la présence des agents en renforçant leur implication personnelle. Parmi ses actions, s'inscrit l'entretien de retour d'absences.

Les discussions sur ce dernier point avec les organisations syndicales ont été très denses. L'UCP a insisté sur le caractère très sensible de cet entretien et a déclaré que, dans les endroits où cet entretien est déjà en vigueur, des dérapages ont d'ores et déjà été constatés. La direction qui s'est heurtée à une opposition majeure de toutes les organisations syndicales dont l'UCP, a proposé de dissocier l'entretien du plan de prévention, soumettant chacun de ces deux points à deux votes distincts. L'UCP a voté pour le plan de prévention qui comprend des objectifs et des actions pertinentes et a émis un avis négatif quant à la mise en place de l'entretien de retour d'absence.

Le bilan social 2010

Sur le volet emploi :

La direction accuse une baisse des effectifs titulaires par rapport à 2009 (-20), en liaison avec le transfert des compétences à la DA. En revanche, les effectifs non titulaires augmentent de 13%. Cette hausse s'explique par le recrutement de jardiniers contractuels, compte tenu d'une insuffisance des recrutements suite au concours. Le nombre de postes vacants reste ignoré, le document ne faisant pas apparaître de précision à ce sujet. Les organisations syndicales dont l'UCP, ont souligné le manque d'effectif dans certains secteurs, les difficultés de recrutement, la préoccupation liée à l'élévation de la moyenne d'âge à la DEVE. Il existe un risque bien réel de perte de compétence avec les départs à la retraite. La Directrice comprend ces préoccupations et propose de réunir ultérieurement les organisations syndicales pour réfléchir en toute transparence sur la problématique des effectifs au sein de la direction.

Sur les conditions de travail :

Malgré une sensibilisation à la sécurité au travail, on observe une hausse des chiffres relatifs aux accidents de trajet et aux maladies professionnelles ; en revanche, les chiffres des accidents de travail sont en légère baisse. Au-delà de ce constat qui s'inscrit dans une logique plutôt favorable, la DEVE s'est fixée l'objectif de réduire de 20% les accidents de travail. C'est le bureau de prévention des risques professionnels (BPRP) du SRH qui pilotera, en liaison avec les services les plus concernés, la mise en œuvre des mesures envisagées.

Sur les CET :

L'UCP constate que le nombre de jours consommés a augmenté, mais le rapport entre le nombre de jours consommés et le nombre de jours stockés reste très faible. Une nouvelle fois, l'UCP rappelle sa revendication tendant à la monétarisation partielle des CET ou à la conversion en points de retraite additionnelle, sur la base du volontariat.

Sur les travailleurs handicapés :

L'UCP a reconnu les efforts consentis par la direction sur le recrutement des travailleurs handicapés. Au delà du recrutement, les efforts doivent porter aussi sur les conditions d'accueil, les formations et les aménagements des locaux.

Sur la formation :

L'UCP constate un budget 2010 en hausse et une augmentation de la dotation en crédits délégués et déconcentrés de près de 7%. La DEVE affiche une détermination à valoriser la richesse de ses métiers. Le taux d'absentéisme à la formation (19,80 %) reste trop élevé. La DEVE réfléchit aux mesures à prendre.

Promotions

Au Centre d'action sociale de la Ville de Paris, ont été promus au grade d'agent supérieur d'exploitation au titre de l'année 2011 Philippe BONN, Patrick BOZEC, Laurent MONTAGNE et Gérard SIMONEAU.

A tous, nos très vives félicitations !

Bon été à toutes et à tous !

Comme chaque année, l'UCP Flash va interrompre sa parution pendant la période estivale et vous retrouvera à la fin août, sauf urgence de l'actualité.

Dans cette attente, la rédaction souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances.

Union des Cadres De Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45